

DEC162119DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8551 intitulée Laboratoire Pierre Aigrain

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR8551, intitulée Laboratoire Pierre Aigrain,

Vu la décision DEC161184INP portant nomination de Jérôme Tignon aux fonctions de directeur de l'UMR8551 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Anne Matignon, Assistante Ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Anne Matignon, délégation est donnée à Christophe Voisin, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Christophe Voisin, délégation est donnée à Olga Hodges, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹Soit 135 000 Euros HT au 01/01/2016



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Jérôme TIGNON



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23